

Titulaire d'une carte de séjour courte durée à zurikh

Par **germinal7**, le **31/07/2013** à **17:24**

Bonjour,

je réside à zurikh avec une carte de séjour courte durée, mon marie à la carte longue durée, enceinte de 8 mois , je souhaite accoucher et travailler en france en tant que cardiologue,ma question : en cas d'accouchement en france ,mon bébé peut il avoir la nationalité française directement ou bien à certain age ? et quels sont les démarches pour pouvoir travailler en france en tant que titulaire d'une carte de séjour courte durée et renouvlable en suisse ?

Merci à tous.